

PUBLIC

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

OBJECTIFS

- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux plates-formes élévatrices mobiles de personnel conformément à l'article R 4323-56 et R4323-57 du Code du Travail.
- Pouvoir obtenir le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) des PEMP, afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 2/12/98 et à la recommandation CNAMTS R 386.

CONTENU

- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R386.

INTERVENANTS

Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité.

COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût : nous consulter

DURÉE

2 jours (14 heures).

Effectif limité à 6 stagiaires

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (intra).

Document non contractuel